

LIBERTÉ ET RESPONSABILITÉ : L'EXEMPLE DE L'INFORMATION (VECTEURS, NÉCESSITÉ ET ENJEUX)

Comment l'accès à l'information, liberté essentielle à la formation du citoyen éclairé, reste-t-il un droit à conquérir dans de nombreux Etats, et à défendre face aux nouvelles menaces que pose le numérique ?



PROPOSITION POUR LE THÈME II DU
PROGRAMME DE SECONDE
NOUVEAU PROGRAMME EMC 2024

Audrey LE BONNIEC, Lycée Simone Veil de Gignac (RAD)

Lycée - Seconde

Thème II :

Liberté et responsabilité :
l'exemple de
l'information (vecteurs,
nécessité et enjeux)

Problématique enseignant :

*Comment l'accès à
l'information, liberté
essentielle à la formation du
citoyen éclairé, est-il un droit à
conquérir dans de nombreux
Etats, et confronté aujourd'hui
à de nouveaux défis à l'heure
du numérique ?*

ENJEUX POUR L'ENSEIGNANT

- ❑ Rappeler que la liberté d'information est un droit fondamental, qui reste encore largement à conquérir aujourd'hui ;
- ❑ Expliquer que ce droit à l'information suppose que soit respectée la liberté d'informer – étudiée ici au travers de la liberté de la presse ;
- ❑ Faire comprendre que la liberté de la presse et de l'information sont consubstantielles aux libertés d'expression et d'opinion, et permettent le pluralisme et donc une vie démocratique ;
- ❑ Expliquer quels sont les nouveaux défis qui se posent à l'heure du numérique qui démultiplie les possibilités d'information et de désinformation : face à une information pléthorique, comment s'informer et former son jugement de manière fiable ? Si les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle en instaurant des outils de régulation, la responsabilité de chaque citoyen est aussi engagée.

Programme de Seconde : Droits, libertés et responsabilité

Attendus et objectifs :

En classe de seconde, les acquis de la scolarité obligatoire sont mobilisés pour engager une réflexion renouvelée sur l'Etat de droit, son origine et son évolution. Il s'agit de souligner que l'Etat de droit garantit nos libertés, en même temps qu'un authentique pluralisme démocratique. Ainsi se poursuit la réflexion sur la laïcité, d'une part, et d'autre part, sur le potentiel de création de nouveaux droits au sein d'une société démocratique. L'exercice des libertés appelle à la responsabilité, autant pour les sauvegarder ou les étendre que pour répondre aux considérables défis de la société contemporaine : la montée d'une information pléthorique et inégale, les risques environnementaux ou la transition écologique.

Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux) (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Liberté de la presse (vue en 4 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> La liberté de la presse et la liberté de s'informer constituent deux piliers fondamentaux de la démocratie. Remises en cause dans tous les régimes autoritaires, elles sont consubstantielles aux libertés d'opinion et d'expression, et elles permettent le pluralisme en matière d'information. 	<p>[EMI] Étudier le travail des journalistes : ses méthodes, sa déontologie, sa rigueur, mais aussi ses difficultés propres (pressions, censure ou autocensure, atteintes à la liberté de la presse), à partir d'un ou deux exemples concrets.</p> <p>S'appuyer sur les rapports établis par Reporters sans Frontières. Mettre à profit la rencontre avec des journalistes dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias dans l'école.</p> <p>Pour aborder l'enjeu du pluralisme, évoquer la réglementation et les obligations des médias audiovisuels (ARCOM) concernant le pluralisme politique.</p>
Liberté de l'information (vue en 4 ^e)		
Pluralisme		
Liberté d'expression (vue en 4 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> Encadrée par la loi, la liberté de la presse doit relever le défi du numérique, qui multiplie les possibilités d'information, mais altère la fiabilité des sources et fragilise les circuits de diffusion réglée de l'information. Par un phénomène de boucle, de nouvelles possibilités d'information donnent lieu à de nouvelles possibilités de désinformation ; 	<p>À partir des normes juridiques, montrer et expliquer que la liberté d'expression est garantie par la DDHC (art. 11) et encadrée par la loi de 1881 sur la liberté de la presse. Sont notamment interdits la diffamation, l'incitation à la haine raciale (loi Pleven de 1972), le négationnisme (loi Gayssot de 1990), l'apologie du terrorisme (Code pénal, art. 421-2-5).</p> <p>[EMI] La nouvelle donne que constituent Internet et les réseaux sociaux. Engager une réflexion sur l'évaluation des sources d'information et sur les critères de leur fiabilité ; les problèmes soulevés par l'intelligence artificielle (IA), les algorithmes de recommandation ; les désordres informationnels (mésinformation, malinformation, désinformation, réinformation, « chambres d'écho »).</p>
	<ul style="list-style-type: none"> les médias sociaux sont un lieu de liberté d'expression, mais ils sont aussi un vecteur de désinformation et amplifient les « discours de haine ». 	<p>Aborder la question de la régulation des médias sociaux au niveau national, européen (lois françaises, directives européennes) et mondial. Quelles réponses législatives ? Quelle est la responsabilité des utilisateurs ? Quelle est celle des fournisseurs d'accès ? (règlement européen sur les services numériques, Code européen des bonnes pratiques contre la désinformation (2018), Pharos).</p> <p>Ces démarches participent au développement des compétences numériques (CRCN).</p>

Valeurs et principes promus

Liberté - Etat de droit

Attitudes

Esprit civique ; engagement et sens des responsabilités

Contribution de la séquence à la construction d'une culture de la démocratie

Connaissances pour exercer une compréhension critique

- Information et médias
- Défense, sécurité et résilience nationale

Aptitudes

- Réflexion et discernement, esprit critique
- Participation à un débat

PLAN DE LA SÉQUENCE

1) La liberté de l'information, un droit fondamental lié à la liberté de la presse et condition nécessaire à l'exercice de la démocratie

PROBLÉMATIQUE ÉLÈVE :

Comment les atteintes à la liberté de la presse menacent-elles le droit à l'information de chaque citoyen et in fine, les démocraties et leur cohésion ?

ACTIVITÉ 1 : La liberté de la presse, antidote à la tyrannie

Objectif : Comprendre le lien consubstantiel entre liberté de la presse et d'information et démocratie et expliquer ce lien dans une production argumentée.

2) La liberté d'information et d'expression à l'heure du numérique : nouveaux médias, nouvelles menaces

PROBLÉMATIQUE ÉLÈVE :

Comment s'informer et former son jugement de manière fiable à l'heure du numérique ?
Quels sont les outils de régulation et comment la responsabilité de chacun est-elle engagée ?

ACTIVITÉ 2 : La « pollution de l'information » et ses effets sur la campagne présidentielle américaine.

Objectif : Comprendre le mécanisme de désinformation, identifier les différentes formes de « pollution de l'information » et expliquer le danger qu'elles représentent pour nos droits et démocraties.

3) Débat : désinformation et démocratie

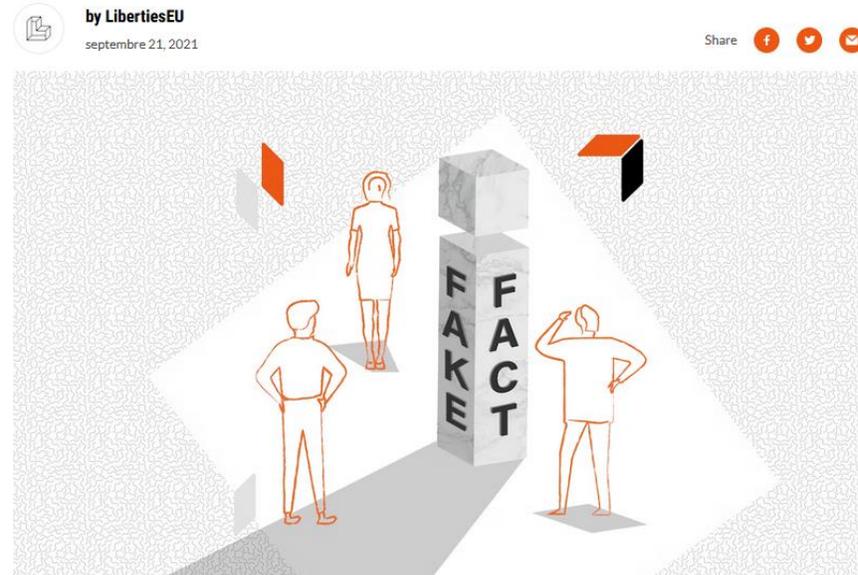
DEUX DÉBATS POSSIBLES :

Thème 1 : Le monde de demain, un monde nécessairement désinformé ?
Thème 2 : En France, la désinformation menace-t-elle notre démocratie ?

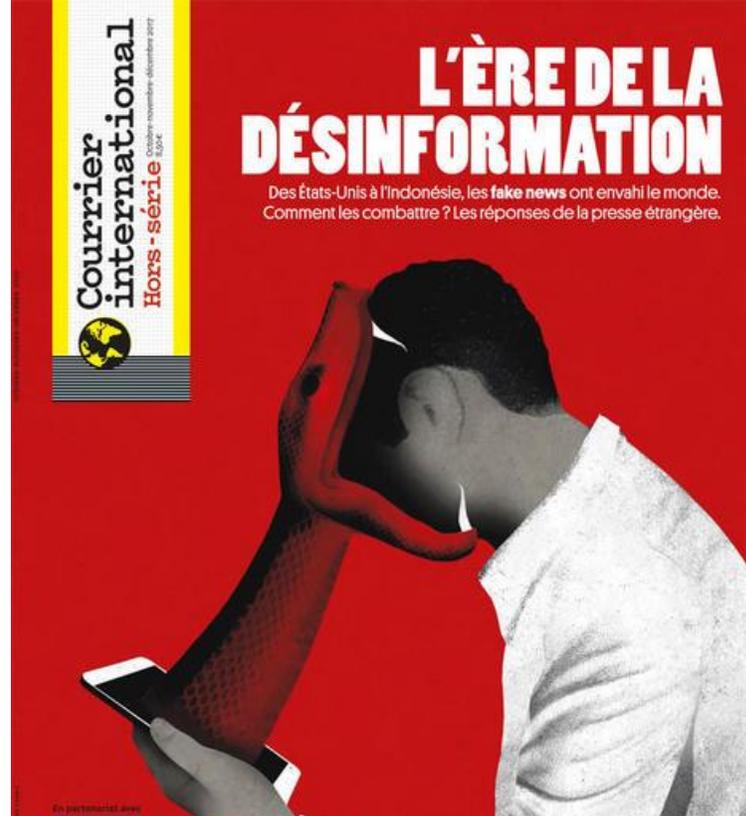
ACTIVITÉ 3 : Débattre

Objectif : amener les élèves à s'interroger sur leurs manières de s'informer et contribuer à développer leurs réflexion et discernement ; contribuer à une **éducation à la défense** (face aux menaces de « guerre informationnelle »).

Accroche : Unes ou dessins de presse / à mettre en regard avec les propos de Pierre Haski



Sur le site Liberties, article de septembre 2021 : « Méinformation, désinformation. Définition et exemples. »
<https://www.liberties.eu/fr/stories/misinformation-vs-disinformation/43752>



Une du Hors-Série de *Courrier International*, n°102, octobre 2017.



Une de *Franc-Tireur*, n°102, 25 octobre 2023.

“ Nous sommes dans un monde où la moitié de la planète n’a pas accès à une information libre et l’autre est soumise aux fake news. Le journaliste, c’est la vigie dont la démocratie a besoin. L’action de RSF est indispensable. ”

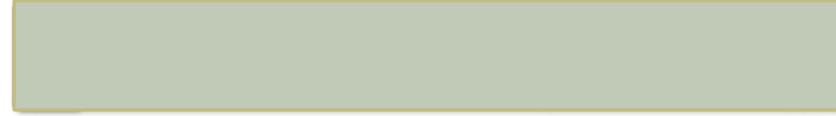
Pierre Haski,
Président de
Reporters sans frontières

Deux axes



- L'accès à l'information**
- L'accès à une **information libre et fiable.**

Des menaces multiples



- C'est pour rappeler et défendre le principe d'un droit à l'information comme un droit humain fondamental que l'Unesco organise depuis 2015 une **Journée internationale de l'accès universel à l'information**, le 28 septembre.

I - La liberté de l'information, un droit fondamental lié à la liberté de la presse et condition nécessaire à l'exercice de la démocratie



LA LIBERTÉ DE LA PRESSE DANS LE MONDE EN 2024

Comment les atteintes à la liberté de la presse menacent-elles le droit à l'information de chaque citoyen et in fine, les démocraties et leur cohésion ?

Notions abordées :

- Liberté de la presse
- Liberté de l'information
- Pluralisme

Activité 1 : La liberté de la presse, antidote à la tyrannie

❑ Objectif :

Comprendre le lien consubstantiel entre liberté de la presse et d'information et démocratie et expliquer ce lien dans une production argumentée.

❑ Supports utilisés :

- Emission du *Dessous des cartes* « La liberté de la presse, antidote à la tyrannie ». Arte, avril 2024 (4'14 -9'55)
- Article « L'accès à la liberté d'information » d'après le site de l'UNESCO.

➔ **Etape 1** : Travail préparatoire à partir des supports proposés ;

➔ **Etape 2** : Travail de l'argumentation (deux propositions : travail individuel ou en groupe)



Le Dessous des cartes, Arte, Emission du 27 avril 2024

Questions :

- 1) Quelles sont les différentes menaces qui pèsent aujourd'hui sur les journalistes ?
- 2) Dans quels types de régimes politiques ces menaces s'expriment-elles le plus fortement ?
- 3) En quoi ces atteintes aux journalistes et à la liberté de la presse nuisent-elles aux libertés en général de chaque citoyen. Précisez quelles libertés sont ainsi restreintes/menacées ?
- 4) Comment, d'après l'émission du *Dessous des cartes*, caractériser l'état de la liberté de la presse dans le monde aujourd'hui ? Justifiez votre réponse.

L'accès à l'information, un pouvoir

Lorsque les citoyens sont informés, ils sont en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause, par exemple, lorsqu'ils vont voter. Quand les citoyens savent comment ils sont gouvernés, ils peuvent demander des comptes à leurs gouvernements. L'information, c'est un pouvoir. Par conséquent, l'accès universel à l'information est la pierre angulaire de sociétés du savoir à la fois saines et inclusives.

L'accès universel à l'information signifie que chaque personne a le droit de rechercher, de recevoir et de communiquer des informations. Ce droit fait partie intégrante du droit à la liberté d'expression. Les médias jouent un rôle crucial à cet égard, en informant le public sur les questions d'intérêt général, mais ils dépendent eux-mêmes de leurs propres capacités à pouvoir rechercher et recueillir des informations. Par conséquent, le droit d'accès universel à l'information est intimement lié au droit de la liberté de la presse.

D'après le site des Nations Unies,
<https://www.un.org/fr/observances/information-access-day>

REPRISE COLLECTIVE :

La reprise peut permettre à l'enseignant une mise au point sur quelques notions et concepts clés. À titre d'exemples :

- la liberté de la presse (avec présentation rapide de son cadre légal en France) et la liberté d'information ;
- la caractérisation des différents régimes politiques : démocratie, régime autoritaire, tyrannie (terme employé dans le titre de l'émission du *Dessous des cartes*) ; pluralisme ;
- une brève synthèse sur l'état de la presse dans le monde aujourd'hui.

PRODUCTION D'UN ARGUMENTAIRE :

A l'issue de cette mise au point, une dernière tâche est proposée aux élèves, leur permettant de réinvestir les notions et de travailler l'argumentation.

Deux propositions au choix de l'enseignant. Chacune peut être évaluée.



Proposition 1 :
Rédaction d'une
réponse à une question
problématisée.

Les élèves doivent expliquer
le titre de l'émission du
Dessous des cartes :

« *Pourquoi la liberté de la
presse peut-elle être
considérée comme un
antidote à la tyrannie ?* »

La réponse rédigée doit être
argumentée et développée à
l'aide **d'exemples précis**. La
qualité et la force de
l'argumentation peut être
l'objet d'une **évaluation**.

Travail individuel



Proposition 2 : Participation à une
campagne sur la défense de la
liberté de la presse.

Sur le modèle des campagnes *de
Reporters sans Frontières*, les élèves, par
groupes, doivent proposer un support
répondant à la thématique suivante :

« *La liberté de la presse, antidote à la
tyrannie.* »

Le **support est libre** : affiche, courte
vidéo, etc. Les élèves peuvent s'appuyer
sur les ressources déjà travaillées et
effectuer des **recherches
complémentaires** (sur le site de RSF par
exemple). La présentation doit
s'appuyer sur des **exemples précis**.
La qualité et la force de l'argumentation
peut être l'objet d'une **évaluation**.

Travail en groupe

Connaissances : Information et médias
Valeurs : Etat de droit, liberté
Aptitude : Réflexion et discernement et/ou
Implication dans un projet collectif et
coopération
Attitude : Engagement et sens des
responsabilités

Exemples de campagnes de communication de RSF
(haut : 2024 - bas : 2022)



Réalisée à partir de photomontages de « prédateurs de la liberté
de la presse ».

**DEPUIS L'INVASION DE L'UKRAINE,
DES MILLIONS DE MESSAGES
RELIENT LA DÉSINFORMATION DU KREMLIN.**

Vidéo "Contre la désinformation, il y a les faits".

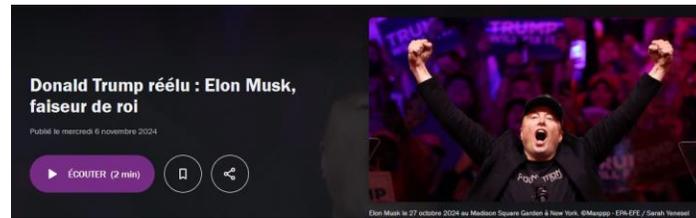
Synthèse / connaissances :

- La **liberté de la presse** est une liberté essentielle qui est inscrite dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui naît du droit d'expression et de critique dont disposent tous les citoyens.

Art 11 : « **La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme** : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

- Elle est encadrée en France par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, complétée depuis par d'autres textes législatifs : sont interdits la diffamation (loi de 1881), l'incitation à la haine raciale (loi Pleven de 1972), le négationnisme (loi Gayssot de 1990), l'apologie du terrorisme (Code Pénal art. 421-2-5) .
- La **liberté d'information** signifie que chaque personne a le droit de rechercher, de recevoir et de communiquer des informations. Ce droit fait partie intégrante du droit à la liberté d'expression. La libre circulation de l'information et des idées est au cœur de la notion même de démocratie et elle est indispensable au bon respect des droits de l'homme. Lorsque les citoyens sont informés, ils sont en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause, par exemple lors du vote.
- La situation de la liberté de la presse est inquiétante dans le monde car plus de la moitié de la population mondiale n'a pas accès à une information libre. Ces populations vivent dans des **régimes autoritaires**, où l'information est contrôlée. Dans ces pays, le **pluralisme** politique = la reconnaissance de l'existence de différents courants d'opinion et partis politiques, n'existe pas.

Transition vers la seconde partie



Possibilité d'écouter la première minute de ce podcast qui rappelle le rôle joué par Musk dans la campagne et la victoire de Trump aux dernières élections présidentielles américaines.

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-info-de-france-culture/trump-reelu-elon-musk-faiseur-de-roi-7538000>



Exploitation

« The new media is you » → interroge la place des médias traditionnels et du journalisme
- sur X, désinformation à outrance
- l'affirmation : X comme l'un des « endroits au monde où vous pourrez venir trouver la vérité »

« Vous êtes les médias maintenant »



Le rôle de « faiseur de roi » – lien avec la politique et la démocratie (par son action et la « publicité » / propagande qu'il lui fournit, contribue à porter au pouvoir un populiste) – contre les médias traditionnels

La réalité de cette élection était évidente sur X, alors que la plupart des médias traditionnels mentaient sans relâche au public. Vous êtes désormais les médias. S'il vous plaît, postez vos pensées et observations sur X, corrigez les autres lorsqu'ils se trompent et nous aurons au moins un endroit au monde où vous pourrez venir trouver la vérité.

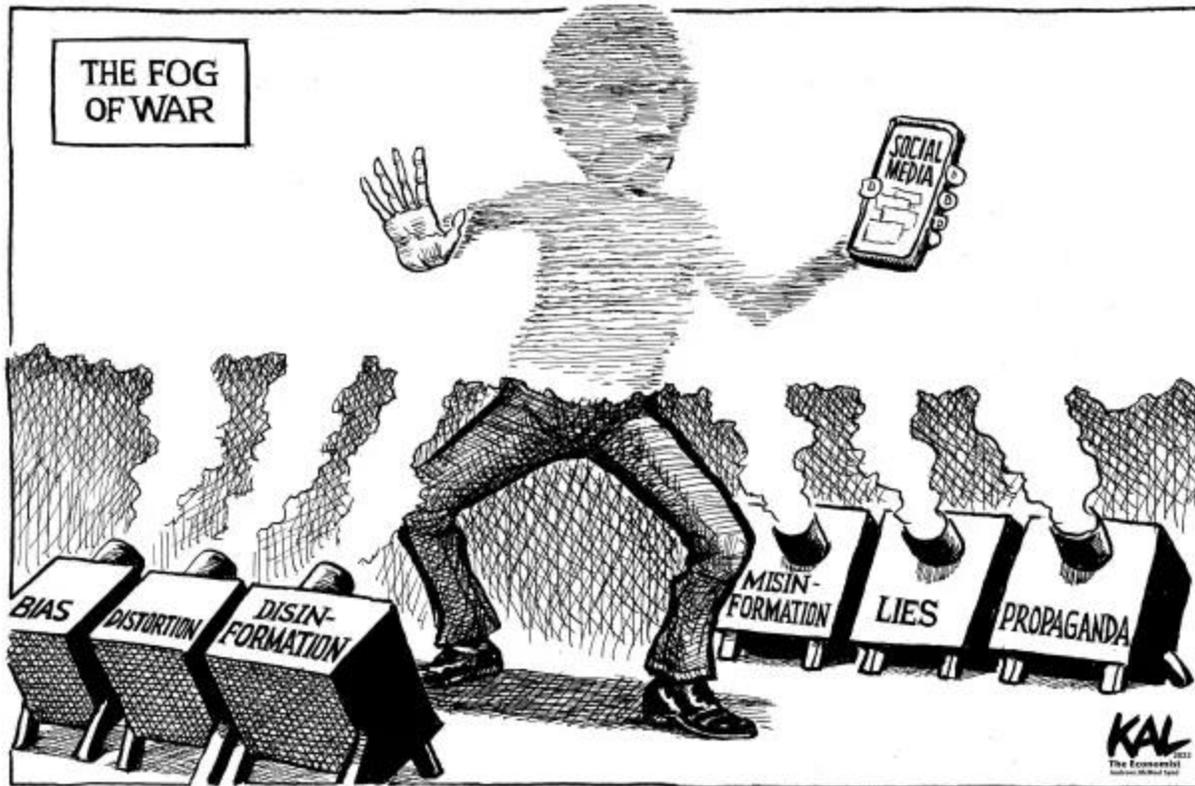
II - La liberté d'information et d'expression à l'heure du numérique : nouveaux médias, nouvelles menaces

Que sont les médias ?

« Les médias désignent l'ensemble des moyens de communication utilisés pour diffuser de l'information à une audience large. Ils peuvent être publics ou privés, financés dans des proportions variables par les subventions ou par les usagers, à travers l'abonnement ou la publicité. À des formes traditionnelles (presse, télévision, radio) se sont ajoutés des médias numériques (réseaux sociaux, applications mobiles, internet en général). Toutefois, on assiste depuis les années 2000 à une hybridation : les médias traditionnels sont de plus en plus présents sur internet, et en retour internet a fortement influencé l'évolution des médias traditionnels, dans les formats comme dans les contenus. »

Jean-Benoît Bouron, article « Médias » du site *Géoconfluences*, janvier 2023.

→ Pour le citoyen, comment s'informer dans cette « jungle informationnelle » ?



Kal (United States) - Cartooning For Peace

« The fog of war » ou « brouillard de guerre » : référence à la métaphore utilisée par le général prussien Carl von Clausewitz pour décrire les incertitudes de la guerre avec lesquelles il faut composer.

Comment s'informer et former son jugement de manière fiable à l'heure du numérique ?

Quels sont les outils de régulation et comment la responsabilité de chacun est-elle engagée ?

Activité 2 : La « pollution de l'information » et ses effets sur la campagne présidentielle américaine.

□ Objectif :

Comprendre le mécanisme de désinformation et ses effets.

□ Supports utilisés :

- Article « Désordre de l'information » : <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/information-disorder> in *Bref aperçu du rapport du Conseil de l'Europe sur les défis liés à la fausse information, la désinformation et l'information malveillante*, préparé par Claire Wardle, PhD et Hossein Derakhshan, sur site du Conseil de l'Europe
- « Victoire de Trump, défaite du wokisme ? », « L'édito politique », *France inter*, 12 novembre 2024.
- Un article de Damien Leloup « Présidentielle américaine 2024 : en matière de désinformation, Elon Musk surpasse les services russes. » *Le Monde*, 3 novembre 2024.

Connaissances : Information et médias

Valeurs : Etat de droit, liberté

Aptitude : Apprentissage autonome

TRAVAIL INDIVIDUEL (*en classe, ou en travail préparatoire à la maison*)

A partir de différentes sources relatant les formes de désinformation déployées lors de la dernière campagne présidentielle américaine, les élèves doivent identifier les mécanismes à l'œuvre et les effets qu'ils ont pu avoir sur l'élection.

- 1) Selon la terminologie proposée par le rapport du Conseil de l'Europe, face à quel type de fausses informations les électeurs américains ont-ils été exposés ?*
- 2) Quels acteurs ont produit ces messages et quelle était la teneur de ces messages ?*
- 3) Quel(s) effet(s) ces messages ont-ils produit sur les électeurs américains (= ont-ils eu des conséquences sur l'élection américaine)*

Corpus documentaire

Document 1 : Article « Désordre de l'information », Conseil de l'Europe

Réflexion sur la terminologie

Les auteurs du rapport se sont délibérément abstenus d'utiliser l'expression « fausses informations », car elle échoue à rendre compte efficacement de la complexité du phénomène de pollution de l'information qui revêt en outre un caractère de plus en plus politique.

Le rapport introduit donc un nouveau cadre conceptuel pour examiner le chaos informationnel et en identifie **trois formes différentes** : la **fausse information**, la **désinformation** et l'**information malveillante** qui se différencient par les torts causés et le caractère mensonger :

■ La **fausse information** correspond à la diffusion d'une information fautive, sans intention de nuire.

■ La **désinformation** correspond à la diffusion délibérée d'une information fautive dans l'intention de nuire.

■ L'**information malveillante** correspond à la diffusion d'une information vraie dans l'intention de nuire, généralement en divulguant une information censée rester confidentielle.

Compréhension du mécanisme

Pour mieux comprendre les désordres de l'information, les auteurs du rapport examinent **trois éléments** :

1. **Les agents** : quels acteurs ont créé, produit et diffusé le message, quelles étaient leurs motivations ?
2. **Le message** : de quel type de message s'agit-il ? Quelle est sa forme ? Quelles sont ses caractéristiques ?
3. **L'interprète** : comment la personne qui a reçu le message l'a-t-elle interprété ? Le cas échéant, quelles mesures a-t-elle prises ?

De même, le phénomène se déroule en **trois phases** :

1. **La création** : le message est créé.
2. **La production** : le message est transformé en produit médiatique.
3. **La diffusion** : le message est diffusé ou rendu public.

Ce découpage du processus aide à en comprendre les nuances. Une vision claire de ses mécanismes et de toutes ses composantes permet de comprendre qui sont les acteurs impliqués et quelles sont leurs motivations. Il permet aussi d'évaluer l'ampleur du problème et les moyens de le traiter.

Document 2 : « Victoire du Trump, défaite du wokisme ? » *L'édito politique*, France Inter, 12.11.24

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-edito-politique/l-edito-politique-du-mardi-12-novembre-2024-3802214>

Extraits :

Il est vrai que la question *woke* semble avoir pesé lourd dans l'élection américaine, d'après ce sondage publié vendredi par l'institut *Blueprint*, proche des démocrates, sur les principaux facteurs qui ont poussé les Américains à NE PAS choisir Harris : n°1 l'inflation, quasi ex aequo avec l'immigration, en 2. Et en 3... la transidentité !

Mais... quel était le reproche ? D'en avoir trop parlé. 17% des électeurs interrogés par *Blueprint* ont coché la case, je cite : « Kamala Harris est trop concentrée sur les questions culturelles comme le transgenrisme et pas assez sur classes moyennes ». C'est même la critique la plus fréquente - 28% - chez les indécis qui ont fini par voter Trump. Et pourtant, elle n'en a jamais parlé. Jamais. Pas une fois de toute sa campagne ! Au contraire de Donald Trump qui a agité le spectre d'un changement de sexe... à l'école. Ainsi, le 7 septembre, dans le Wisconsin : « Pouvez-vous imaginer que vous êtes un parent, votre fils quitte la maison, vous lui dites : "Jimmy, je t'aime, passe une bonne journée à l'école", et que votre fils revienne avec une opération brutale ? (...) Qu'est-ce qui ne tourne pas rond dans ce pays ? »

Moins de wokisme que d'anti-wokisme

A l'époque, des vidéos moqueuses avaient envahi *Tik Tok*, on avait ri, on avait tort. Des milliers de parents ont bien eu peur que leur enfant parte à l'école en garçon et revienne en fille. Et ce, par la volonté de Kamala Harris, c'est ce qu'ont réussi à faire croire les Républicains. Ils ont dépensé 65 millions de dollars en publicités anti-trans. Un spot notamment, diffusé en boucle, rappelait que Kamala Harris se disait en 2019, favorable à ce que les détenus aient accès aux transitions de genre. Efficace.

Pendant ce temps, la candidate démocrate évitait tout discours sur la race et le genre. Pas un mot sur les questions identitaires ! C'est dire qu'il y a eu infiniment moins de wokisme dans la campagne de Harris que d'anti-wokisme dans celle de Trump. Affirmer que Trump a triomphé des *wokes* est à peu près aussi vrai que de prétendre qu'il a gardé la vie sauve aux milliers de chiens et de chats que voulaient manger les migrants. [...]

Document 3 : « Présidentielle américaine 2004 : en matière de désinformation, Elon Musk surpasse les services russes. » *Le Monde*, 3 novembre 2024

Collecte de données, publicités mensongères, théories du complot... L'homme le plus riche du monde mène une campagne sur Internet en faveur de Donald Trump en utilisant des méthodes particulièrement discutables.

Des publicités Facebook trompeuses se présentant comme émanant de l'équipe de campagne de la démocrate Kamala Harris et faisant la promotion de mesures clivantes qui ne sont pas dans le programme de la candidate, et affichées aux électeurs républicains pour les inciter à aller voter contre elle : le mode opératoire rappelle largement celui mis en place, lors de la campagne américaine de 2016, par l'*Internet Research Agency* (IRA), le groupe de désinformation russe qui avait tenté de perturber le scrutin présidentiel.

Pourtant, ces publicités n'émanent pas d'une officine à Saint-Pétersbourg rémunérée par les services secrets russes. Elles ont été achetées par un *Political Action Committee* (PAC) républicain, *Building America's Future*, financé à hauteur de plusieurs millions de dollars par Elon Musk. Avec plus de 300 000 dollars dépensés en une semaine, cette campagne a d'ores et déjà investi trois fois plus d'argent que l'ensemble des publicités Facebook de l'IRA en 2016. Et c'est sans compter les SMS au contenu similaire envoyés à des électeurs républicains dans les Etats-clés du scrutin, dont le nombre de destinataires et le coût ne sont pas connus.



Deux exemples de publicités usurpant l'identité de la campagne de Kamala Harris au sujet de mesures ne figurant pas dans son programme : le rachat obligatoire des armes à feu et une interdiction de la fracturation hydraulique.

Ces publicités mensongères ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. Un autre PAC financé par Elon Musk, *Future Coalition PAC*, a également acheté pour plusieurs centaines de milliers de dollars d'encarts particulièrement cyniques sur *Snapchat*, *Google*, *Instagram* et *Facebook*. En Pennsylvanie et dans le Michigan, des Etats-clés, le groupe a affiché deux vidéos différentes aux électeurs : la première, qui vise les quartiers et villes où réside une importante population musulmane, présentait Kamala Harris comme un soutien indéfectible d'Israël. Ailleurs dans ces Etats, les publicités assuraient à l'inverse que la démocrate était « dans la poche des Palestiniens. »

L'écho de Cambridge Analytica

Les publicités électorales trompeuses et les campagnes agressives sont loin d'avoir été inventées par Elon Musk. Elles font même, depuis des décennies, partie des classiques de la politique américaine. [...]

Collecte douteuse de données personnelles et publicités ciblées trompeuses sur les réseaux sociaux : qu'il semble loin le temps où Elon Musk se disait choqué par le scandale *Cambridge Analytica*, une entreprise qui a indûment utilisé les données de dizaines de millions d'individus pour la campagne de Donald Trump en 2016. En 2018, le patron de Tesla expliquait qu'il fallait « une régulation des réseaux sociaux » et que la société ne pouvait pas tolérer « la prolifération de fausses informations ».

Méthodes de désinformation russe

Au-delà des publicités trompeuses, les messages qu'Elon Musk publie lui-même sur son compte X (202 millions d'abonnés) rappellent aussi les méthodes des opérations de désinformation russes. Depuis le début de l'année, sur le réseau social qu'il a racheté en 2022, il rabâche en permanence l'idée que les démocrates ont ourdi un vaste complot consistant à « importer » des immigrants illégaux pour les transformer en électeurs de gauche, et martèle sans preuves que les élections sont truquées. Un discours qui se calque parfaitement sur la méthode des services de désinformation russes, dont le but principal est, depuis toujours, de saper la confiance dans les institutions en Occident, davantage que de parvenir à peser sur un vote précis. [...]

En tout cas, il est probable que l'impact d'Elon Musk sur la campagne en cours soit bien plus important que tout ce que des agents étrangers ont pu accomplir jusqu'à présent. En matière de désinformation et de polarisation, la recherche suggère que la majorité des opérations étatiques ont un impact négligeable sur les populations, même si elles peuvent avoir une forte influence sur de petits groupes d'individus déjà prêts à croire des théories du complot ou des idéologies radicales. Armé du porte-voix puissant qu'est X, Elon Musk a, lui, l'oreille du grand public et de la presse généraliste.

Reprise collective

Éléments à retenir :

Les formes de « pollution de l'information » sont multiples : fausse information, désinformation, information malveillante. La principale différence entre elles réside dans **l'intention** : dans le premier cas, il n'y a pas forcément volonté ou intention de nuire ; dans les deux autres cas, cette volonté est manifeste.

Toutes représentent un danger pour nos droits et nos démocraties : dans le cas de l'élection américaine, on voit comment :

- la désinformation est utilisée pour tromper et manipuler les électeurs, en mobilisant des émotions fortes comme la peur ;
- elle appauvrit le débat public ;
- elle contribue à altérer la confiance dans les médias, y compris les plus fiables.

Etape 1 : Travail préparatoire

Les élèves préparent leurs arguments pour le débat à partir des ressources proposées (tout le travail préalable effectué durant la séquence peut aussi nourrir leur réflexion) ; ils ne savent pas encore quelle position ils devront défendre, ils doivent donc préparer les deux argumentaires. Ce travail peut être organisé en équipe (deux-trois élèves).

Etape 2 : Débat

Le professeur « impose » ou laisse aux élèves le choix de défendre leur position (sauf si trop gros déséquilibre).

Pendant le débat, les élèves qui ont préparé l'autre thème évaluent l'un de leurs camarades, selon des critères définis au préalable :

- Pertinence des arguments proposés
- Niveau de langue employé
- Capacité à interagir avec les autres débatteurs dans le respect et l'écoute réciproque
- Participation active au débat

L'un d'eux peut aussi animer le débat.

Activité 3 : Débat

Pour prolonger la réflexion, on propose un débat aux élèves :



Thème 1 : Le monde de demain, un monde nécessairement désinformé ?



Thème 2 : En France, la désinformation menace-t-elle notre démocratie ? *(orienté éducation à la Défense)*

La classe est divisée en deux. Une moitié traite le thème 1, l'autre le thème 2.

Étape 1

TRAVAIL PRÉPARATOIRE :

Les élèves préparent leurs arguments pour le débat à partir des ressources proposées. Tout le travail préalable effectué durant la séquence peut aussi nourrir leur réflexion. Ils ne savent pas encore quelle position ils devront défendre, ils doivent donc préparer les deux argumentaires. Ce travail peut être organisé en équipe (deux-trois élèves).

Étape 2

DÉBAT :

Le professeur peut imposer le point de vue à débattre ou laisser le choix aux élèves, en veillant alors à un relatif équilibre des positions défendues.

Pendant le débat, les élèves qui ont préparé l'autre thème peuvent :

- évaluer un ou une camarade à l'aide de critères définis au préalable (voir *fiche élève*)
- relever les arguments qu'ils trouvent les plus pertinents (« *arguments préférés* »)

Débat 1 : Le monde de demain, un monde nécessairement désinformé et mal informé ?

Ressources en ligne : Présentation d'outils de régulation du numérique

- En France, le rôle de l'ARCOM : <https://www.arcom.fr/internet-et-reseaux-sociaux>
- Des outils de régulation européens : le Règlement sur les services numériques, ou Digital Services Act (DSA) : <https://www.arcom.fr/nous-connaître/notre-institution/regulation-europeenne-internationale> : avec une courte vidéo de présentation <https://www.vie-publique.fr/eclairage/285115-dsa-le-reglement-sur-les-services-numeriques-ou-digital-services-act>
- Un exemple de procédure en cours : la procédure lancée contre le média social X lancé par La Commission européenne fin 2023. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_24_376
[1](#)

Deux documents complémentaires :

- **Document 1** : Enquête : « Les Français particulièrement vulnérables à la désinformation ».

Résultats provenant de l'enquête Ipsos réalisée en 2024 à l'occasion des Européennes 2024, dédiée à l'impact de la désinformation sur les élections européennes, et à sa perception au sein de la population française. (statistiques et chiffres-clés)

- **Document 2** : **Pourra-t-on encore distinguer le vrai du faux ?**

Extraits de l'article de Chine Labbé, « Désinformation et démocratie », par Chine Labbé, *La Grande Conversation*, 5 juin 2023.

Débat 2 : En France, la désinformation menace – t' elle notre démocratie ?

Document 1 : Enquête : « Les Français particulièrement vulnérables à la désinformation ».

Résultats provenant de l'enquête Ipsos réalisée en 2024 à l'occasion des Européennes 2024, dédiée à l'impact de la désinformation sur les élections européennes, et à sa perception au sein de la population française. (statistiques et chiffres-clés)

Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipsos.com/fr-fr/europeennes-2024/europeennes-2024-les-francais-particulierement-vulnerables-la-desinformation>

Document 2 :

- **Le retour du « citoyen-soldat ? »**

Extraits de l'ouvrage d'Asma Mhalla, *Technopolitique. Comment la technologie fait de nous des soldats ?*, Paris, Seuil, 2024 (p. 250-255).

OU

- **La guerre d'information, une menace mortelle pour nos démocraties**, Extraits de l'ouvrage de David COLON, *La guerre de l'information. Les Etats à la conquête de nos esprits*, Paris, Tallandier, 2023 (p. 404-405).

Document 3: Guide contre la désinformation, édité par le Ministère des Armées français, juillet 2024.

Consultable à l'adresse suivante :

<https://www.defense.gouv.fr/aides-demarches/guide-contre-desinformation>

Document 4 : « Remise en cause des

élections et réalités alternatives en France »

D'après l'article de Chine Labbé

« Désinformation et démocratie »

La Grande Conversation, 5 juin 2023.

Document 5 : Lutter contre la désinformation par le jeu sérieux : l'exemple d'Harmony Square



Autres sujets de débats possibles



limiter la liberté d'expression sur Internet pour lutter contre la désinformation, est-ce censurer ?



Intelligence artificielle et désinformation



Face à la désinformation, comment protéger son droit à l'information ?

Références bibliographiques

- ❑ COLON David (2023). *La guerre de l'information. Les Etats à la conquête de nos esprits*. Paris : Tallandier.
- ❑ LABBE Chine (2023). « Désinformation et démocratie », *La Grande Conversation*.
- ❑ MHALLA Asma (2024). *Technopolitique. Comment la technologie fait de nous des soldats ?* Paris : Seuil.
- ❑ *Dans la jungle de l'info. 60 dessins de presse* (2019). Gallimard, collection *Cartooning for peace*.